



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 27 juin 2022

Intervention de **Jean-François TALLIO**

Délibération n°20 : Tableau des emplois

Mesdames et Messieurs,

La délibération sur le tableau des emplois nous amène à faire quelques remarques.

Sur le papier, tous ces postes créés interpellent.

Cela nous interpelle tellement qu'il nous a fallu du temps pour apprécier le contenu de cette délibération.

La commission préparatoire au conseil municipal était trop proche de la réception des documents pour poser toutes nos questions.

Nous avons rencontré des agents municipaux.

Nous constatons qu'un certain nombre d'agents actuellement sous contrat vont avoir une proposition de Contrat à Durée Indéterminée avec la même quotité de temps.

Tranquillement, qu'est-ce que ça change de percevoir 400€/mois en tant que contractuel ou en étant en CDI ?

Des agents contractuels se posent la question de l'intérêt de signer un contrat en CDI à temps incomplet, car cela ne leur permettrait plus que les heures supplémentaires soient payées en heures supplémentaires.

Donc, notre question: qui va vraiment être gagnant avec ce passage d'un statut de contractuel à un statut de CDI ou de stagiairisation vers une titularisation?

Pour celles et ceux qui auront encore des petites quotités de temps, et ils seront nombreux, qu'est ce qu'il leur sera proposé pour se former, passer des



Citoyen-nés
engagé-es



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

concours de la fonction publique territoriale et percevoir enfin un salaire digne assorti de perspectives de carrière ?

Compte tenu de la perception d'un jeu d'écriture entre un statut de contractuel et un statut de CDI demain, pouvez-vous nous donner l'incidence budgétaire de cette délibération en année pleine ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses précises,

Merci de votre attention.



Citoyen-nes
engagé-es